

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 288

présenté par

M. Fugit

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 37, substituer au mot :

« sollicité »,

le mot :

« consulté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.